



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce quatrième jour de juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Josée-Ann Dumais, Mélanie Lévesque, Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Ghislain Dionne, Lucien Dionne, Denis Lévesque

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h31.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

4. Correspondance

5. Gestion financière

- 5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements
- 5.2** Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20242025 achat de différents produits chimiques utilisé pour le traitement des eaux
- 5.3** Acceptation - R+O Énergie, ingénierie électrique - Camping du lac de l'Est
- 5.4** Acceptation - LER, demande de CA, évaluation environnementale de site- Phase 1 et étude écologique - Camping du lac de l'Est
- 5.5** Annonce de l'indexation des droits relatifs à l'exploitation de carrière ou d'une sablière

6. Sécurité publique

- 6.1** Renouvellement – Entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge canadienne

7. Nouvelles affaires

- 7.1** Appui - Corporation régionale de la Salle André-Gagnon
- 7.2** Demande d'autorisation de SOUDURE J.S. INC. afin de faire un changement d'usage pour y pratiquer la soudure et faire l'entretien de machinerie aratoire sur le lot 5 427 424 du Cadastre du Québec propriété de monsieur Normand Rivard
- 7.3** Appui - TRANS-APTE inc. dans sa demande de financement offert par le programme fédéral : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural
- 7.4** Tour de table des membres du conseil

8. Dépôt de documents

Rapport 2022 sur la Gestion de l'eau potable

Dépôt des formulaires DGE-1038 des quatre (4) candidats à l'élection partielle

Accusé réception d'Élections Québec du dépôt des formulaires DGE-1038 des quatre (4) candidats à l'élection partielle

Formation Éthique et déontologie - Élus

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

116-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à leur lecture;

117-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023.

4. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

118-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de juin 2023, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	39 682.01\$
Total des incompressibles :	49 493.62\$
Total des comptes à payer :	151 883.72\$
Grand total :	<u>241 059.35\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres # CHI-20242025 **Achat de différents produits chimiques utilisé pour le traitement des eaux**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Carmel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôle de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Carmel désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate ferrique 12.5% en vrac-U.M : kg liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

119-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de **Sulfate ferrique** pour la période du 1^{er} janvier 2024 au le 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Mont-Carmel s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité de Mont-Carmel reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

5.3 Acceptation – R+O énergie, ingénierie électrique camping du lac de l'Est

ATTENDU QU'il est nécessaire de définir l'envergure du mandat en ingénierie électrique pour le projet camping du lac de l'Est;

120-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal accepte l'offre de services déposée par R+O Énergie au montant de 4500\$ avant taxes.

5.4 Acceptation - LER, demande de CA, évaluation environnementale de site-Phase 1 et étude écologique - Camping du lac de l'Est

ATTENDU QUE l'offre de services comprends une estimation des coûts de rédaction de la demande de Certificat d'Autorisation, une demande d'évaluation environnementale de site phase 1 et une étude écologique;

121-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal accepte l'offre de services déposée par LER au montant de 10 000\$ avant taxes.

5.5 Annonce de l'indexation des droits relatifs à l'exploitation de carrière ou d'une sablière

CONSIDÉRANT l'article 7.1 du règlement n° 211-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et conformément à l'article 78.3 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que les montants applicables sont publiés annuellement dans la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a publié un avis d'indexation relatif aux montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière et sablière qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier 2024. Ainsi pour l'exercice financier 2024, le montant applicable est de 0.68 \$ par tonne métrique et de 1.29 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant est de 1.84 \$ par mètre cube;

122-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPLIQUER l'indexation au règlement 211-2008 à compter du 1er janvier 2024.

6. Législation

6.1 Renouvellement – Entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a pour mission d'assister les individus, les groupes et les communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors de sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a un partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité et de Mont-Carmel de convenir à une entente ;

CONSIDÉRANT que l'entente pour les services aux sinistrés entre la municipalité et la Croix-Rouge Canadienne doit être renouvelée ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire appel aux services de la Croix-Rouge lors de sinistres mineurs ou majeurs ;

EN CONSÉQUENCE,

123-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil autorise le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour les services aux sinistrés, lors des sinistres mineurs et majeurs, pour une période de trois (3) ans et, en contrepartie, s'engage à verser une contribution annuelle au montant de 225 \$ pour la durée de l'entente, soit 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

QUE le conseil municipal autorise le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents inhérents à l'ensemble de ce dossier.

7. Nouvelles affaires

7.1 Appui - Corporation régionale de la Salle André-Gagnon

ATTENDU QUE la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon, dans le cadre d'appel à projet du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), a l'intention de déposer une demande de financement auprès de cet organisme en novembre 2023 pour l'organisation d'une tournée de spectacles dans les municipalités de la région à l'été 2024; à l'instar de ce qui avait été réalisé en 2020 et en 2022;

ATTENDU QUE la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon sonde présentement l'intérêt des municipalités de la région à accueillir chez-elles, l'été prochain 2024, une ou des prestations extérieures de courte durée de théâtre de rue et/ou autres types de spectacles de ce genre, s'adressant à tous les publics;

EN CONSÉQUENCE,

124-2023 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal appui la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon dans son projet de déposer une demande de financement auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en novembre prochain pour l'organisation d'un projet de tournée de spectacles dans les municipalités de la région à l'été 2024.

7.2 Demande d'autorisation de SOUDURE J.S. INC. afin de faire un changement d'usage pour y pratiquer la soudure et faire l'entretien de machinerie aratoire sur le lot 5 427 424 du Cadastre du Québec propriété de monsieur Normand Rivard

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Mont-Carmel doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Soudure J.S. inc. visant à faire un changement d'usage pour y pratiquer la soudure et faire l'entretien de machinerie aratoire sur le lot 5 427 424 du cadastre du Québec, propriété de Monsieur Normand Rivard pour une superficie totale d'environ 0.21 ha;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisations agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage, de lotissement et aux mesures de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la demande se trouve en îlots déstructurés de type I ;

ATTENDU QU'il n'existe pas un espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole.

EN CONSÉQUENCE,

125-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel :

- Appuie le requérant, Soudure J. S. inc. dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture sur le lot 5 427 424 du cadastre du Québec pour y pratiquer la soudure et faire l'entretien de machinerie aratoire;
- Indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale ;
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

7.3 Appui - TRANS-APTE inc. dans sa demande de financement offert par le programme fédéral : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural

Attendu qu'il est difficile de subvenir aux besoins quotidiens de transport en commun des résidents en région;

Attendu que Trans-apte poursuit, dans son plan de développement, l'objectif de mieux desservir la population de la MRC;

Attendu que Trans-apte est présentement limité dans son offre de transport par le nombre et le type de véhicules qui composent sa flotte actuelle de même que par les moyens de répartition;

Attendu que Trans-apte offre à la population un service inclusif, à la demande, -- ce modèle répondant le mieux aux besoins des citoyens en ruralité--, et que ce service nécessite plus de diversité de véhicules et de meilleurs outils de répartition;

Attendu que les citoyens ont besoin d'un accès simplifié aux services de transport;

Attendu que le redéploiement de de l'offre de transport permettra de contribuer à l'établissement et à l'expansion d'une solution non traditionnelle de transport à la demande et inclusif pour tous;

Attendu que le redéploiement de l'offre de transport permet d'améliorer les services déjà offerts par Trans-apte et d'augmenter sa capacité à desservir un plus grand nombre de municipalités;

Attendu que le redéploiement de l'offre de transport permettra la réduction de l'isolement social;

Attendu que le redéploiement de l'offre de transport permettra l'amélioration des possibilités d'emploi;

Attendu que le fonds d'aide pour les solutions de transport en milieu rural arrive à point pour soutenir un redéploiement de l'offre actuelle de transport sur le territoire où 30% de la population est présentement âgée de 65 ans ou plus (34% en 2028) (ISQ);

Attendu que Trans-apte pourra se doter de véhicules plus économiques et hybrides qui vont lui permettre d'offrir un service amélioré avec une portée accrue sur l'ensemble du territoire;

Attendu que le programme fédéral finance 80% de l'achat de véhicules, de logiciel de répartition et d'outils informatiques pour soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun pilotées localement qui aideront les personnes vivant dans les collectivités rurales à se rendre au travail, à l'école, à leurs rendez-vous et à visiter leurs proches;

En conséquence,

126-2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil de la municipalité de Mont-Carmel appuie vivement Trans-apte dans sa demande de financement offert par le programme fédéral : Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural.

7.4 Tour de table des membres du conseil

8. Dépôt de document

- **Rapport 2022 sur la Gestion de l'eau potable**
- **Dépôt des formulaires DGE-1038 des quatre (4) candidats à l'élection partielle**
- **Accusé réception d'Élections Québec du dépôt des formulaires DGE-1038 des quatre (4) candidats à l'élection partielle**

- **Formation Éthique et déontologie – Élus**

Conformément au 5e alinéa de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ chapitre E-15.1.0.1.), voici la liste des membres du Conseil ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

NOM DE L'ÉLU (E)	DATE DE LA FORMATION	DATE DE RAPPORT FAIT AU CONSEIL
M. Pierre Saillant	8 janvier 2022	3 mai 2022
M. Ghislain Dionne	8 janvier 2022	3 mai 2022
Mme Josée-Ann Dumais	16 juin 2023	4 juillet 2023
Mme Réjeanne Raymond Roussel	8 janvier 2022	3 mai 2022
M. Lucien Dionne	8 janvier 2022	3 mai 2022
Mme Mélanie Lévesque	9 mai 2023	4 juillet 2023
M. Denis Lévesque	19 juin 2023	4 juillet 2023

9. Période de questions

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

11. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

127-2023 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h02.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales du maire